

# A la Une... Entreprises, collectivités, associations... c'est pour vous !



## UNE AIDE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE VOTRE TERRITOIRE

### Le CIE jeune

Le **C**ontrat **I**nitiative **E**mloi (CUI-CIE) est un contrat de travail pour **les entreprises privées** qui facilite, grâce à une **aide financière pour l'employeur**, l'accès durable à l'emploi des jeunes.

Le montant de l'aide de l'Etat est de **47% du SMIC brut** pour un contrat de 20 heures hebdomadaires minimum et jusqu'à 30 heures maximum.

### Le PEC

Le **P**arcours **E**mloi **C**ompétences (CUI-PEC) est un contrat de travail **pour les collectivités, associations...** qui facilite, grâce à une **aide financière pour l'employeur**, l'accès durable à l'emploi.

- PEC Jeunes : Le montant de l'aide de l'Etat est de 65% pour les moins de 26 ans, et jusqu'à 31 ans pour les jeunes en situation de handicap, et les bénéficiaires du RSA.

- PEC public issu des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) : prise en charge de 80% .

La Mission Locale a compétence pour mettre en œuvre ces mesures

**Contactez la Mission Locale : 02 48 23 21 23**

## Mais encore....

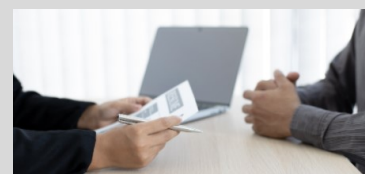
**Entreprise, taxe apprentissage, jusqu'au 31 mai vous pouvez nous la verser!**

La Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher est **habilitée à percevoir le solde de la Taxe d'Apprentissage (13%)** au titre d' " organisme participant au Service Public de l'Orientation tout au long de sa vie ».

### Pourquoi choisir de verser la T.A. à la Mission Locale ?

Notre offre de services auprès des jeunes s'appuie sur 2 principes : **un accompagnement personnalisé** vers l'**emploi** ou la **formation**, mais aussi une **approche globale** de leurs attentes en matière d'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, éducation au numérique, gestion budgétaire, citoyenneté, accès aux droits...).

**Nous soutenir c'est aider des jeunes à imaginer leur voie, à décrocher un emploi, ou à retrouver le chemin de la formation.**



## Les formations...

**La Promo 16.18 est un programme dédié aux jeunes de 16 à 18 ans concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation**



1jeune1solution.gouv.fr



Vous n'êtes **plus à l'école, ni en formation, ni en emploi ?**

Vous souhaitez travailler votre orientation,

la "promo 16/18", vous aidera à :

- **développer vos compétences**
- **découvrir des métiers**
- **participer à des ateliers ludiques et participatifs**
- **commencer le permis de conduire (70h de préparation au code)**
- **préparer votre avenir**



Accueil, information, orientation, accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi.



Accueil tout public salariés, demandeurs d'Emploi.

**Pour plus d'informations contactez nous au : 02 48 23 21 23 - antennestflorement@missionlocalejeunes.fr**

Suivez notre Actu sur NOTRE PAGE Mission-Locale-Saint-Florent-sur-Cher

## A la Une...

### Solène! une patience à toute épreuve !

Solène, lorsqu'on s'est rencontrée en juin 2015 tu sortais de classe ULIS PRO\* avec pour seule proposition un redoublement. Pourtant bonne élève mais encore mineure il n'y avait pas d'autre opportunité pour poursuivre des études.

« Oui je voulais faire une formation en cuisine car j'avais fait plusieurs stages dans ce domaine avec l'IME de Nancay, mais mon handicap ne me permettait pas de travailler longtemps debout, rapidement et avec des choses trop lourdes. Alors avec mes parents on a fait une demande auprès de la MDPH\* pour avoir une place en ESAT\*. Je voulais vraiment travailler ! »

**Il a fallu construire un long parcours pour intégrer l'ESAT dans lequel tu travailles aujourd'hui. Je me souviens, tes parents n'étaient pas rassurés à l'idée de te laisser partir. Nous nous sommes rencontrés à chaque étape et aussi pour démêler les démarches administratives.**

« Ah oui j'ai été patiente ! Pendant cette période je me suis beaucoup ennuyée et enfin j'ai signé mon contrat en mars 2020 ! »

*Nous avons d'abord mobilisé le Réseau Jeunes Handicap Cher\* pour connaître les possibilités existantes. Le parcours scolaire en ULIS avait été exemplaire mais rien n'était accessible pour une jeune fille de 17 ans qui avait terminé le cursus ULIS PRO. Le partenariat engagé avec la mission locale a facilité la rencontre avec l'ESAT (du GEDHIF), deux stages ont été mis en place et ont révélé le sérieux et l'application de Solène à travailler dans cet environnement. Ensuite c'est l'attente...qu'une place se libère. Après plusieurs péripéties administratives, une intégration a été enfin possible.*

### Ça fait un an que tu travailles, que fais-tu ?

« J'ai beaucoup de chance d'avoir ce travail, ça a été long ! Aujourd'hui je suis super contente, je suis en ST4, atelier de sous-traitance, je monte des robinets, je fais du câblage. Ma cheffe me montre et je sais refaire ce qui est demandé même avec des pièces différentes. Ensuite quand j'ai terminé dans mon atelier je vais aider mes camarades. Maintenant je suis polyvalente et je vais bientôt me débrouiller toute seule... ».



### Qu'est-ce que tu entends par « me débrouiller toute seule » ?

Je vais avoir mon logement, l'assistante sociale de l'ESAT m'aide à faire le dossier pour avoir un appartement. Je suis prête maintenant à faire ma vie comme tout le monde !

### \*Réseau Jeunes Handicap Cher :

Commission départementale pluridisciplinaire, trimestrielle, créée à l'initiative de Mission Locale.

### Public visé :

Public jeunes de 16/25 ans : Elèves, étudiants, jeunes en recherche d'insertion ayant une reconnaissance de droits délivrés par la MDPH ou pouvant en relever.

### Objectifs fixés :

Renforcer l'efficacité et la coordination des acteurs départementaux de l'orientation, de l'emploi et de la formation :

- 1 - En favorisant la connaissance réciproque des missions et fonctionnement des différents acteurs facilitant ainsi l'élaboration d'une culture partagée,
- 2 - En établissant des modes de fonctionnement plus efficaces en complémentarités des procédures déjà existantes,
- 3 - En améliorant le maillage territorial en cohérence avec le SPO (Service Public de l'Orientation),
- 4 - En favorisant l'émergence d'un diagnostic partagé permettant d'apporter les réponses les plus adaptées en termes de formation, d'accès à l'emploi et d'accompagnement.

### MDPH :

Maison Départementale des Personnes Handicapées.

### ULIS :

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré

### L'ESAT :

Etablissement et Service d'Aide par le Travail, est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou en entreprise adaptée à leurs besoins.